**Mots clés :** Conseil Supérieur du Notariat, Labellisation, Label Etik,Patrimoine culturel, Numérique, Succession**,** Création digitale, Sécurité, Numérique, Héritage …

**Alerte presse**

**Le Conseil Supérieur du Notariat décerne le label ETIK**

**à Legapass :**

**Une reconnaissance d'excellence pour Legapass dans le monde de la succession numérique et de la gestion patrimoniale**

Nice, le 8 janvier 2024,

Legapass, leader de la planification successorale et de l’héritage numérique, se voit attribuer le prestigieux **label ETIK par le Conseil Supérieur du Notariat (CSN)**, une reconnaissance qui souligne la **fiabilité de la solution de transmission du patrimoine numérique**. Le label ETIK décerné par le CSN représente la consécration de l'engagement de Legapass dans **la sensibilisation et la protection de l’héritage numérique**, conforme aux **normes éthiques et sécuritaires établies par la profession notariale**.

Depuis l’annonce du lancement de l’outil de recherches patrimoniales et la levée de fonds portée par **Adnexus, filiale du groupe ADSN lors du Congrès des notaires**, Legapass profite de ce label pour asseoir son expertise au monde du notariat. L'entreprise met à la disposition des notaires et de leurs clients sa solution de transmission du patrimoine numérique et de planification successorale certifiée. Ainsi, **Legapass garantit la protection des données sensibles, d’importance croissante au sein du patrimoine numérique, indispensable au règlement optimal des successions.**

Le label **Etik du CSN** est une certification accordée aux **solutions numériques respectant les normes éthiques et professionnelles et sécuritaires strictes du secteur notarial. Elle assure aux utilisateurs, notamment aux notaires, la qualité et la fiabilité des solutions proposées par Legapass.** La labellisation suit un processus précis qui se réalise sur plusieurs mois. Ainsi, Legapass a dû répondre à un cahier des charges strict, vérifiant plus de **200 points de contrôle réalisés par les inspecteurs de Bureau Veritas lors d'un audit sur site**.

**“C'est avec une grande fierté que nous annonçons l'obtention du label Etik du Conseil Supérieur du Notariat pour Legapass. Cette distinction confirme notre mission fondamentale : offrir aux notaires et à leurs clients une solution numérique fiable et sécurisée pour la préparation successorale et la transmission de l'héritage numérique.” Jean-Charles Chemin - Président, co-fondateur de Legapass.**

**À propos de Legapass**

Fondée à Nice en 2021 par Jean-Charles Chemin, Eric Maïda et Adelina Prokhorova, 3 ingénieurs en informatique, Legapass est une entreprise française spécialiste de la transmission numérique. Sa plateforme innovante permet aux particuliers et aux entreprises de sécuriser l’ensemble de leurs données numériques, mêmes les plus complexes.

[Site Web](https://legapass.com/) - [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/legapass/) – [Twitter](https://twitter.com/legapass?lang=fr) – [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCFKVIM5IJYKzCfCTzVRbEbg) - [Instagram](https://www.instagram.com/legapass/?hl=fr) –

**Contacts presse**

Joindre l’équipe RP : [legapass@escalconsulting.com](mailto:legapass@escalconsulting.com)

Ou Jean-Charles Chemin (CEO) : [jc@legapass.com](mailto:jc@legapass.com)